

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Consultation n° 17/2026 : La location de la cafeteria aux profit de l'école Polytechnique D'architecture et d'urbanisme El Moudjahid Hocine Ait Ahmed –EPAU l'EPAU

En application des dispositions du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, modifié et complété, la Directrice de l'École Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme « Moudjahid Hocine Aït Ahmed » informe les soumissionnaires que, suite à la consultation n°14/2026 relative à **La location de la cafeteria** et à l'issue de l'évaluation de l'unique offre reçue, l'attribution provisoire est prononcée au profit du soumissionnaire suivant :

Soumissionnaire	Montant TTC (DA) par mois	Nif	Date de début de travail
BOUCHEMLA DJAMEL EDDINE	118 000,00 DA	1841 6300 11 57 18 000000	Lundi 28 septembre 2026

La consultation a enregistré la participation d'un seul (01) soumissionnaires :

- **BOUCHEMLA DJAMEL EDDINE** : son offre a été déclarée conforme aux exigences du cahier des charges, après évaluation technique et financière.

Conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires peuvent introduire un recours auprès de l'autorité compétente dans un délai de cinq (05) jours à compter de la première publication du présent avis d'attribution provisoire.

La Directrice

Le 23 septembre 2026

الأمر بالصراف
الاستاذة : مها مسعودان